



BUREAU SYNDICAL

PROCÈS-VERBAL

Séance du 13 décembre 2022

SOMMAIRE

SEANCE ET ORDRE DU JOUR	2
OUVERTURE DE SEANCE	2
ORDRE DU JOUR	2
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	2
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE	2
RAPPORTS PRESENTÉS	2
QUESTIONS DIVERSES	8
ANNEXES - Délibérations	9

TABLEAU SUIVI DE DIFFUSION				
Date de réalisation	Objet	Mail	Site net	Autres
22/12/2022	Validation Secrétaire de séance	X (NL)		
<i>03/01/2023 (au plus tard)</i>	Validation « présents »	X (NL)		
<i>Après retour validation</i>	Montage PV avec délib			FC
<i>Le 11/01/2023 au plus tard</i>	Diffusion en « provisoire » à tous	X (ML)	X (MS)	
<i>BS du 7/02/2023</i>	Approbation « séance suivante »			X (FC)
<i>BS du 7/02/2023</i>	Signature PV			X (FC)
<i>Après le BS du 7/02/2023</i>	Diffusion en « définitif »		X (MS)	

SEANCE ET ORDRE DU JOUR

L'An deux mille vingt-deux, le 13 décembre, à 17 heures, le bureau syndical du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie, dûment convoqué en date du 10 novembre 2022, s'est réuni au 4^{ème} étage du SDES, à la Motte-Servolex, sous la présidence de Monsieur Michel DYEN.

Étaient présents : Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient absents ou excusés : Marie-Claire BARBIER, Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND, Christian RAUCAZ et Serge TICHKIEWITCH.

Assistaient également à la réunion :
Nathalie LAUGIER, Luc BERNARD et Jean-Elie MOMMESSIN.

Membres en exercice : 13
Présents : 7
Représentés par mandat : 0

Président de séance : Monsieur Michel DYEN, Président du SDES.

OUVERTURE DE SEANCE

Le Président ouvre la séance.

ORDRE DU JOUR

Le Président donne connaissance de l'ordre du jour :

Rapports simplifiés :

BS 9-1-2022	Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières.
BS 9-2-2022	Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières
BS 9-3-2022	Diagnostics éclairage public : participations financières
BS 9-4-2022	Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux : participations financières
BS 9-7-2022	Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme définitif 2022
BS 9-6-2022	Travaux IRVE : programme 2022

Rapport détaillé :

BS 9-5-2022	Accord-cadre pour la réalisation de travaux d'infrastructures de recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) - réf SDES 2022-003 - Avenant N°1 au BPU et DQE
--------------------	---

Points divers :

Participations financières 2023 du SDES.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Serge DAL BIANCO est élu secrétaire de séance. Nathalie LAUGIER est élue secrétaire auxiliaire de séance (assiste à la séance mais sans participer aux délibérations).

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE

Michel DYEN propose d'adopter le procès-verbal du bureau du 8 novembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORTS PRESENTÉS

Audits énergétiques des bâtiments communaux : participations financières

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'audits énergétiques du patrimoine bâti des communes adhérentes du SDES, réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage ou sous celle du SDES.

Ces participations sont éligibles aux seules communes adhérentes, à l'exception de celles > 2 000 habitants n'ayant pas pris de délibération concordante à celle du SDES concernant la répartition des recettes issues de la TCCFE (équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES et équivalent du coefficient 5 reversé à la commune).

De plus, le SDES étant lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ACTEE II SEQUOIA organisé par la FNCCR, plus particulièrement pour le territoire des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry, ce programme peut financer des audits énergétiques pour le compte des communes de ces territoires afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non le dossier présenté en annexe au présent rapport, à savoir :

- ▶ 1 dossier est réalisé sous MOA du SDES, représentant dès lors un engagement budgétaire global de 3597,86 € avec un reste à charge final pour le SDES de 1 499,11 €, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe jointe au présent rapport.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver le dossier listé dans les tableaux annexés au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés subséquents afférents ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires du dossier sous MOA du SDES, sur la base des montants mentionnés dans le tableau n°1 annexé au présent rapport.**
- ▶ **Donner délégation au Président pour solliciter et percevoir les aides octroyées aux communes auprès des différents financeurs (SEQUOIA, EPCI, etc...).**

Le rapport est soumis au vote par Michel DYEN.

Adopté à l'unanimité.

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières

Les comités syndicaux des 14 juin et 4 octobre 2016 ont validé le principe de la participation financière du SDES aux travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public réalisés à l'initiative des communes et de leurs structures intercommunales de rattachement, tant en rénovation qu'en création et ce, à compter du second semestre 2016.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant aux économies d'énergie dans ce domaine : fourniture et pose de luminaires performants, fourniture et pose d'horloges astronomiques...

Pour les dossiers présentés au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépose des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 4 octobre 2022.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les 24 nouveaux dossiers notés A VALIDER, ainsi qu'un dossier déjà validé antérieurement, mais dont il convient de compléter la participation financière du SDES.

Ces 25 dossiers listés dans le tableau annexé au présent rapport, représentent une participation financière potentielle maximum de 264 619 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver les 25 dossiers notés A VALIDER et affichés dans le tableau annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des 24 nouveaux dossiers ainsi que l'engagement budgétaire le nécessitant pour 1 dossier déjà validé antérieurement, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé au présent rapport, soit une participation financière maximum globale de 264 619 € ;**
- ▶ **Donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.**

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Diagnostique éclairage public : participations financières

Le comité syndical du 9 février 2016 a validé le principe de participations financières du SDES pour la réalisation de diagnostics du patrimoine d'éclairage public des communes adhérentes, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDES.

La délibération CS 4-18-2022 du 4 octobre 2022 est venue réaffirmer ce principe, précisant un taux maximum de participation financière de 40 % du montant HT des études afférentes, sans limite d'habitants ou de quantité de points lumineux.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les 3 dossiers présentés dans le tableau annexé au présent rapport.

Ces 3 dossiers représentent un engagement budgétaire du SDES de 6 240 € avec un reste à charge final de 2 080 € correspondant à la participation financière du SDES.

Toutefois, le montant de chacune de ces participations pourra être réévalué à la hausse en fonction de la quantité réelle de points lumineux relevés lors des études.

Dès lors et dans ce cadre, chaque dossier devra faire l'objet d'une analyse supplémentaire du bureau syndical afin de décider ou non de l'engagement budgétaire complémentaire.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver les dossiers listés dans l'annexe jointe au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage, valant convention financière et spécifiques à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à prendre toutes décisions concernant l'émission des bons de commande et l'exécution des marchés ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires de ces 3 dossiers, sur la base des montants mentionnés dans le tableau financier joint en annexe au présent rapport ;**
- ▶ **Donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux collectivités concernées.**

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux : participations financières

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participation financière du SDES aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage et ce, à compter du second semestre 2021.

Les participations financières du SDES à ce titre, sont financées par les nouvelles recettes issues du prélèvement de la TCCFE. Ainsi, ces participations financières sont proposées aux seules communes ayant intégré le dispositif de répartition des recettes issues de la TCCFE, à savoir l'équivalent du coefficient 5 conservé par la commune et l'équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant à la réalisation d'économies d'énergie dans le cadre d'une rénovation partielle ou globale d'un bâtiment. Les travaux réalisés devant a minima respecter les exigences de performances énergétiques et les critères des fiches CEE.

Pour les dossiers présentés au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépose des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 4 octobre 2022.

Aussi, il convient que le présent bureau syndical analyse et valide ou non les 7 nouveaux dossiers notés A VALIDER.

Ces 7 dossiers listés dans le tableau annexé au présent rapport, représentent une participation financière potentielle maximum de 381 082,77 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver les 7 dossiers notés A VALIDER et affichés dans le tableau annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des 7 nouveaux dossiers, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé au présent rapport, soit une participation financière maximum globale de 381 082,77 € ;**

- ▶ **Donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.**

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : programme définitif 2022

Le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) à la demande des collectivités intéressées, avec convention spécifique à chaque opération, afin que celui-ci assure simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication sur le périmètre considéré.

Les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière afférente à chaque opération.

6 nouvelles opérations ont été enregistrées. Il convient que le présent bureau syndical la valide ou non :

- ▶ **Chambéry**, Boulevard de Bellevue, réseau BT (630 ml) ;
- ▶ **Aix les Bains (Grand Lac)**, Rue Général Moreau, réseau BT (110 ml) ;
- ▶ **Drumettaz Clarafond**, Route du Biolay – Tranche 1, réseau BT (400 ml) ;
- ▶ **Frériverive**, Route des 3 Journeaux, réseau BT (280 ml) ;
- ▶ **Queige**, secteur Mollieussoulaz HTA Télécom (750 ml) ;
- ▶ **Saint-Georges-d'Hurtières**, Chef-lieu Tranche 2, réseau BT (350 ml).

De plus, 3 opérations déjà validées antérieurement, nécessitent des compléments budgétaires suite au résultat de l'appel d'offres afférent ou à des modifications en cours d'opération. Il convient que le bureau syndical les valide ou non :

- ▶ **La Compôte**, Secteur Chef-lieu, réseau BT (300 ml) ;
- ▶ **Bassens**, Secteur rue de Gonrat réseau BT (500 ml) ;
- ▶ **Le Châtelard**, Secteur Entrée Bourg Est réseau BT (850 ml).

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé au présent rapport.

Compte tenu de ces éléments, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver le programme définitif 2022 de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil des réseaux de télécommunication valant convention financière soit les conventions de servitudes ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des 6 opérations concernées par le présent rapport, ainsi que ceux complémentaires des 3 opérations concernées sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport.**

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Travaux IRVE : programme provisoire 2022

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.2224-37, permet le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » aux Autorités Organisatrices d'un réseau public de Distribution d'Electricité (AODE) visées à l'article L.2224-31 du CGCT.

Le SDES, territoire d'énergie Savoie, a décidé d'accompagner les collectivités dans ce domaine en souhaitant prendre la compétence IRVE pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et prestations visant à la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE afin de disposer d'une vision à l'échelle de toute la Savoie.

La délibération du Comité Syndical n° CS 4-16-2022 en date du 4 octobre 2022 a approuvé la convention d'application du transfert de la compétence IRVE des collectivités vers le SDES et les modalités financières du SDES permettant d'accompagner des collectivités.

Afin mettre en œuvre la fourniture, la pose et le raccordement des bornes IRVE concernées, le SDES a notifié un marché de travaux de type accord-cadre, à bons de commande, d'une durée d'une année, à l'entreprise Citéos le 2 août 2022. Il existe aussi la possibilité pour un nombre restreint de bornes de passer par la DSP du réseau eborn via Easy Charge et/ou SPBR1.

Si la collectivité a transféré la compétence IRVE, le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation des IRVE, via une convention financière spécifique à chaque opération qui précise les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux.

Si la collectivité n'a pas transféré la compétence IRVE, le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation des IRVE, via une convention de mandat spécifique à chaque opération qui précise les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux.

Il est demandé au présent bureau syndical de valider ou non 4 nouvelles opérations d'installation d'IRVE listées ci-dessous :

- ▶ **AIX-LES-BAINS**, 1 borne rapide 43/50 kW AC-DC- 2 PDC, Parking des Suisses, avenue du Grand Port ;
- ▶ **AIX-LES-BAINS**, 1 borne accélérée 22/24 kW AC-DC- 2 PDC, Avenue Victoria ;
- ▶ **CC-CŒUR-DE-SAVOIE, LA CHAVANNE**, 1 borne accélérée 22/24 kW AC-DC- 2 PDC, Parking autoroute, sortie 22 ;
- ▶ **SAINT-GENIX-LES-VILLAGES**, 1 borne accélérée 22/24 kW AC-DC- 2 PDC, SAINT-GENIX-SUR-GUIERS, Place de la Bouverie.

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé au présent rapport.

Suite à l'annonce du retard de livraison des bornes, et la livraison de 4 unités cette semaine, Jean-Claude RAFFIN s'interroge sur les délais de livraison des 16 autres. Jean-Elie MOMMESSIN indique qu'une autre petite partie devrait être livrée en janvier.

Dans ce contexte, les élus du bureau s'accordent sur la mise à disposition de ces bornes en priorité pour des projets concernant des communes ayant transféré la compétence au SDES.

Jean-Elie MOMMESSIN précise que concernant les délais, le délégataire eborn est également concerné par des retards, avec des délais annoncés de 8 mois de mise en place d'une nouvelle borne, après signature du bon de commande (2 mois de plus qu'avant les soucis d'approvisionnement).

Afin de connaître les autres éléments bloquants, Jean-Claude RAFFIN demande s'il serait possible de disposer d'un tableau récapitulatif des points bloquants par commune.

Jean-Elie MOMMESSIN précise qu'une partie du retard est imputable au SDES, car certains chiffrages ne sont pas finalisés du fait de l'absence de certains prix non existants au bordereau des prix du marché (avenant à valider au cours de ce bureau).

Par ailleurs, il est précisé qu'une attention particulière doit être portée sur les comparaisons de prix des bornes car certaines bornes AC/DC peuvent être comparées à des bornes de plus faible puissance et donc de prix plus faible. Jean-Elie MOMMESSIN reçoit également régulièrement des appels d'élus qui l'interrogent sur ce que le service des IRVE va rapporter. Il est important de noter qu'à ce jour, ce service coûte mais ne rapporte pas. Beaucoup de demandes concernent également des projets immobiliers et aussi des bornes qui chargent très rapidement.

Michel DYEN indique que les demandes seront traitées au fur et à mesure et si nécessaire une file d'attente sera mise en place.

Jean-Elie MOMMESSIN présente en détail le tableau de bord de suivi des demandes d'installation de bornes.

Compte tenu de ces éléments, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver le programme 2022 des travaux d'installation d'IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec les collectivités concernées, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'installation d'IRVE valant aussi convention financière ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec les collectivités concernées, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'installation d'IRVE valant aussi convention financière ;**

- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les Avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer les Conventions d'Occupation du Domaine d'une Personne publique (CODP) ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à signer le recensement et état des biens mis à disposition du SDES et le procès-verbal contradictoire ad hoc ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le 2^{ème} vice-président du SDES à signer les Conventions de servitudes ;**
- ▶ **Autoriser les engagements budgétaires des 4 opérations concernées par le présent rapport, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;**
- ▶ **Autoriser Monsieur le Président à lancer des consultations, à prendre toutes décisions concernant, l'exécution du marché de travaux de type accord-cadre précité, et la signature des bons de commande, à prendre toutes décisions concernant, l'exécution du marché de travaux de la DSP du réseau eborn via Easy Charge et/ou SPBR1 et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport.**

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Avenant n° 1 au BPU et DQE à l'accord-cadre pour la réalisation de travaux d'infrastructures de recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) – référence SDES 2022-003

Le SDES dans le cadre du transfert de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) des communes ou par convention de mandat le cas échéant, assure la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'installation d'IRVE, sur l'ensemble du territoire des communes adhérentes mais aussi pour les régies communales et intercommunales non adhérentes, soit l'ensemble du département de la Savoie.

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, le SDES a conclu un marché public de travaux. Le présent marché à procédure adaptée, attribué et notifié à l'entreprise Citéos (Bronnaz) le 21 juillet 2022, est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'installation d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables

Ce marché s'exécute par émission de bons de commande successifs selon les besoins, dans la limite d'un montant de commande inférieur à 2 000 000 € HT. Il est conclu pour une durée de 12 mois.

Aujourd'hui, il convient de faire un avenant n°1 pour inclure de nouveaux prix au BPU et au DQE afin de répondre aux différentes sollicitations des collectivités.

Cet avenant annexé au présent rapport concerne les prestations à rajouter au BPU et au DQE et il fait état de la mise à jour des montants de la prime Advenir à la date du 1^{er} août 2022.

Compte tenu de ces éléments, le bureau syndical est invité à :

- ▶ **Approuver l'avenant n°1 présenté ci-avant avec l'entreprise Citéos (Bronnaz) et autoriser Monsieur le Président à le signer, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à son exécution.**

Michel DYEN soumet le vote à l'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

Autres points

Echanges sur les participations financières du SDES 2023 :

- **Augmentation des participations financières**

Michel DYEN explique qu'il propose de venir en soutien aux collectivités en augmentant pour 2023 les aides sur la partie travaux d'enfouissement. La proposition pourrait être de l'ordre de 10% d'augmentation pour porter l'aide à 70% au lieu de 60%.

Les membres du bureau sont favorables à l'unanimité à cette proposition, sur la base d'un même volume financier que l'année 2022. Toutefois, si le SDES dispose d'une capacité supplémentaire d'investissement, la somme initialement proposée au budget primitif (BP) pourra être revue lors d'une décision modificative (DM). Alain ZOCCOLO confirme que les travaux d'enfouissement seront plus coûteux en 2023.

Compte tenu de cette proposition, il conviendra de programmer le bureau syndical juste après le Comité Syndical validant les nouvelles participations financières.



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 073-257302232-20221213-DELIB_BS_9_1_22-DE

SDES, territoire

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Délibération n° BS 9-1-2022

Objet :

Audits énergétiques des bâtiments communaux :

participations financières

Membres :

En exercice : 13

Présents : 7

Présents prenant part à la délibération : 7

Date de la convocation

10 novembre 2022

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en décembre 2022.

Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 13 décembre 2022 à 17 h 00,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Marie-Claire BARBIER, Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND, Christian RAUCAZ et Serge TICHKIEWITCH.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participations financières pour la réalisation d'audits énergétiques du patrimoine bâti des communes adhérentes du SDES, réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage ou sous celle du SDES.

Ces participations sont éligibles aux seules communes adhérentes, à l'exception de celles > 2 000 habitants n'ayant pas pris de délibération concordante à celle du SDES concernant la répartition des recettes issues de la TCCFE (équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES et équivalent du coefficient 5 reversé à la commune).

De plus, le SDES étant lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) ACTEE II SEQUOIA organisé par la FNCCR, plus particulièrement pour le territoire des agglomérations de Grand Lac et Grand Chambéry, ce programme peut financer des audits énergétiques pour le compte des communes de ces territoires afin de les aider dans leurs actions de maîtrise de l'énergie.

Aussi, il convient que le bureau syndical statue sur le dossier présenté en annexe à la présente délibération, à savoir :

- ▶ 1 dossier est réalisé sous MOA du SDES, représentant dès lors un engagement budgétaire global de 3597,86 € avec un reste à charge final pour le SDES de 1 499,11 €, tel que présenté dans le tableau n° 1 de l'annexe jointe.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver le dossier listé dans les tableaux annexés à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président, à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage spécifiques, valant convention financière à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

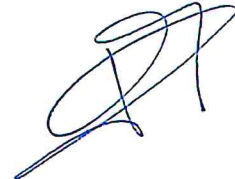
Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 15/12/2022
ID: 073-257302232-20221213-DELIB_BS_9_1_22-DE

- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés susmentionnés.**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires du dossier sous MOA, pour les montants mentionnés dans le tableau n°1 annexé à la présente délibération.**
- ▶ **De donner délégation au Président pour solliciter et percevoir les aides octroyées aux communes auprès des différents financeurs (SEQUOIA, EPCI, etc...).**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN





Annexe délibération BS 9-1-2022

1- Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA SDES: participations financières 2022

Dossiers validés		Informations générales				Synthèse financière						
Réf dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m2	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT (*)
22001 AUDIT	La Bridoire	Groupe scolaire	STS (1) + Décret tertiaire	2745	20 oct 2021	SDES	4 380,00	5 256,00			2 190,00	2 190,00
22002 AUDIT	Domessin	Ecole Élémentaire	STS + Décret tertiaire	1138	20 oct 2021	SDES	3 600,33	4 320,40			1 800,17	1 800,17
22003 AUDIT	Domessin	Ecole Maternelle	STD + Décret tertiaire	1196	20 oct 2021	SDES	5 258,33	6 310,00			2 629,17	2 629,17
22004 AUDIT	Saint Jean de Chevelu	Ecole	STS	963	20 oct 2021	SDES	2 515,33	3 018,40			1 257,67	1 257,67
22005 AUDIT	SIVU du Flon (TRAIZÉ)	Ecole	STS	415	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 436,40			1 015,17	1 015,17
22006 AUDIT	Billième	Ecole	STS	318	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 436,40			1 015,17	1 015,17
22007 AUDIT	Jongieux	Ecole	STS	<250	20 oct 2021	SDES	1 723,33	2 068,00			861,67	861,67
22008 AUDIT	Saint Genix les Villages	Ecole Maternelle	STD + Décret tertiaire	1407	20 oct 2021	SDES	4 577,00	5 492,40			2 288,50	2 288,50
22009 AUDIT	Saint Genix les Villages	Ecole Élémentaire	STD + Décret tertiaire	1712	20 oct 2021	SDES	4 577,00	5 492,40			2 288,50	2 288,50
22010 AUDIT	Billième	Salle des fêtes	STS	200	20 oct 2021	SDES	1 723,33	2 068,00		861,67	861,67	861,67
22011 AUDIT	Jongieux	Périscolaire	STS	<250	20 oct 2021	SDES	1 723,33	2 068,00		861,67	861,67	861,67
22012 AUDIT	Belmont Tramonet	Mairie	STS	300	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 436,40		1 015,17	1 015,17	1 015,17
22013 AUDIT	Belmont Tramonet	Salle polyvalente	STS	200	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 436,40		1 015,17	1 015,17	1 015,17
22014 AUDIT	Belmont Tramonet	Ancienne Ecole	STS	300	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 436,40		1 015,17	1 015,17	1 015,17
22015 AUDIT	Belmont Tramonet	Logements communaux	STS	275	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 436,40		1 015,17	1 015,17	1 015,17
22016 AUDIT	Novalaise	Logements communaux	STS	255	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 436,40		1 015,17	1 015,17	1 015,17
22017 AUDIT	Yenne	Mairie	STS	410	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 436,40		1 015,17	1 015,17	1 015,17
22018 AUDIT	Yenne	Salle polyvalente	STS	464	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 436,40		1 015,17	1 015,17	1 015,17
22019 AUDIT	Yenne	Ecole Maternelle	STS	965	20 oct 2021	SDES	2 515,33	3 018,40		1 257,67	1 257,67	1 257,67
22020 AUDIT	Yenne	Ecole Maternelle	STS	850	20 oct 2021	SDES	2 030,33	2 436,40		1 015,17	1 015,17	1 015,17
22021 AUDIT	Saint Paul sur Yenne	Foyer communal	STS	410	20 oct 2021	SDES	2 515,00	3 018,00		1 257,50	1 257,50	1 257,50
22022 AUDIT	Saint Béron	Mairie	STS	700	20 oct 2021	SDES	2 515,00	3 018,00		1 257,50	1 257,50	1 257,50
22023 AUDIT	Saint Béron	Logements communaux	STS	256	20 oct 2021	SDES	2 030,00	2 436,00		1 015,00	1 015,00	1 015,00
22024 AUDIT	Ruffieux	Logements communaux CCAS	STS	300	09 déc 2021	SDES	2 030,00	2 436,00		1 015,00	1 015,00	1 015,00
22025 AUDIT	Saint-Vital	Salle polyvalente	STD	300	08 mars 2022	SDES	2 990,00	3 588,00		1 495,00	1 495,00	1 495,00
22026 AUDIT	Saint-Vital	Mairie	STD	300	08 mars 2022	SDES	2 990,00	3 588,00		1 495,00	1 495,00	1 495,00
22027 AUDIT	Saint-Vital	Salle polyvalente-Mairie-Ecole-Bibliothèque	Année DT	400	08 mars 2022	SDES	2 030,00	2 436,00		1 015,00	1 015,00	1 015,00
22028 AUDIT	Grégy-sur-Aix	Ancienne école	Année DT	1200	08 mars 2022	SDES	450,00	540,00		225,00	225,00	225,00
22029 AUDIT	Barby	Centre de Loisirs Les Mouettes	STS	626	13 déc 2021	SDES	2 144,31	2 573,17	864,50	225,00	432,25	432,25
22030 AUDIT	Barby	La Mairie	STS	910	13 déc 2021	SDES	2 144,31	2 573,17	1 072,16	225,00	536,08	536,08
22031 AUDIT	Barby	La Maison médicale	STS	385	13 déc 2021	SDES	1 729,00	2 074,80	864,50	225,00	432,25	432,25
22032 AUDIT	Challes-les-Eaux	Cinéma municipal	STD	500	06 avr 2022	SDES	2 550,00	3 060,00	1 275,00	225,00	637,50	637,50
22033 AUDIT	Modane	Ecole maternelle Paul Bert + logements	STD + Décret tertiaire	2850	10 juin 2022	SDES	5 200,00	6 240,00			2 600,00	2 600,00
22034 AUDIT	Modane	EAL	STD + Décret tertiaire	1000	10 juin 2022	SDES	4 500,00	5 400,00			2 250,00	2 250,00
22035 AUDIT	Avrieux	Ecole / Mairie	STD + Décret tertiaire	1500	08 juin 2022	SDES	4 500,00	5 400,00			2 250,00	2 250,00
22036 AUDIT	Avrieux	Salle polyvalente	STD + Décret tertiaire	620	08 juin 2022	SDES	3 900,00	4 680,00			1 950,00	1 950,00
22037 AUDIT	Avrieux	Bâtiment boulangère	STD	1019	08 juin 2022	SDES	4 500,00	5 400,00			2 250,00	2 250,00
22038 AUDIT	Avrieux	Salle des fêtes + sapeurs pompiers	STD	800	14 avr 2022	SDES	3 500,00	4 200,00			1 750,00	1 750,00
22039 AUDIT	CC Porte de Maurienne	Gymnase Intercommunal d'Alquebelle	STD + Décret tertiaire	1343	11 avr 2022	SDES	3 650,00	4 380,00			1 825,00	1 825,00
22040 AUDIT	CC Porte de Maurienne	EHPAD Les Belles Saisons	STD + Décret tertiaire	2377	11 avr 2022	SDES	5 200,00	6 240,00			2 600,00	2 600,00
22041 AUDIT	Saint-Michel-de-Maurienne	Ecole maternelle	STD + Décret tertiaire	1953	13 juin 2022	SDES	4 500,00	5 400,00			2 250,00	2 250,00
22042 AUDIT	Saint-Michel-de-Maurienne	Ecole primaire	STD + Décret tertiaire	4945	13 juin 2022	SDES	5 200,00	6 240,00			2 600,00	2 600,00
22043 AUDIT	Saint-Michel-de-Maurienne	Gymnase 1 (ancien)	STD + Décret tertiaire	2052	13 juin 2022	SDES	4 250,00	5 100,00			2 125,00	2 125,00
22044 AUDIT	Saint-Michel-de-Maurienne	Gymnase 2 (plus récent)	STD + Décret tertiaire	2713	13 juin 2022	SDES	4 250,00	5 100,00			2 125,00	2 125,00
22045 AUDIT	Val-Cenis	Ecole + gymnase + logements - Lanslebourg	STD + Décret tertiaire	852	13 juin 2022	SDES	4 150,00	5 000,00			2 075,00	2 075,00
22046 AUDIT	Saint-Etienne-de-Cuines	Ecole primaire	STD + Décret tertiaire	1027	23 mai 2022	SDES	4 500,00	5 400,00			2 250,00	2 250,00
22047 AUDIT	La-Tour-en-Maurienne	Mairie d'Hermillon	STD + Décret tertiaire	1300	08 juin 2022	SDES	3 900,00	4 680,00			1 950,00	1 950,00
22048 AUDIT	Chindrieux	Ecole + bibliothèque	STD	300	13 juin 2022	SDES	3 000,00	3 600,00			1 500,00	1 500,00
22049 AUDIT	Chindrieux	Ecole + bibliothèque	STD + Décret tertiaire	1160	20 avr 2022	SDES	4 570,00	5 484,00	2 285,00	225,00	1 142,50	1 142,50

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022

Dossiers validés		Informations générales				Synthèse financière						
Réf dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m ²	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT (*)
22042 AUDIT	Chindrieux	Salle Girard-Abry	STD + Décret tertiaire	230	20 avr 2022	SDES	3 050,00	3 660,00	1 525,00			1 525,00
22043 AUDIT	Chindrieux	Mairie	STD	600	20 avr 2022	SDES	3 000,00	3 600,00	1 500,00			1 500,00
22044 AUDIT	Chindrieux	Gymnase + boule	STD + Décret tertiaire	1200	20 avr 2022	SDES	3 700,00	4 440,00	1 850,00			1 850,00
22045 AUDIT	Chindrieux	CTM	STS	750	20 avr 2022	SDES	3 000,00	3 000,00	1 250,00			1 250,00
22046 AUDIT	Chindrieux	Poste	STS	250	20 avr 2022	SDES	1 700,00	2 040,00	850,00			850,00
22065 AUDIT	CA Grand Lac	Centre Aquatique Aquialac	STD + Décret tertiaire	3800	22 avr 2022	SDES	5 400,00	6 480,00	2 700,00			2 700,00
22067 AUDIT	CA Grand Lac	Gymnase 1 et 2 Maritz	STD + Décret tertiaire	9000	22 avr 2022	SDES	9 000,00	10 800,00	4 500,00			4 500,00
22068 AUDIT	CA Grand Lac	Gymnase Garibaldi	STD + Décret tertiaire	1700	22 avr 2022	SDES	4 250,00	5 100,00	2 125,00			2 125,00
22069 AUDIT	CA Grand Lac	Gymnase d'Entralacs	STD + Décret tertiaire	2400	22 avr 2022	SDES	4 250,00	5 100,00	2 125,00			2 125,00
22070 AUDIT	CA Grand Lac	Bureaux Grand Lac	STD + Décret tertiaire	3130	22 avr 2022	SDES	5 200,00	6 240,00	2 600,00			2 600,00
22071 AUDIT	CA Grand Lac	Ateliers Grand Lac	STD + Décret tertiaire	7800	22 avr 2022	SDES	7 800,00	9 360,00	3 900,00			3 900,00
22072 AUDIT	CA Grand Lac	EHPAD des Grillons	STD + Décret tertiaire	5800	22 avr 2022	SDES	5 800,00	6 960,00	2 900,00			2 900,00
22073 AUDIT	CA Grand Lac	Résidence d'autonomie de l'Orée des Bois	STD + Décret tertiaire	4700	22 avr 2022	SDES	5 200,00	6 240,00	2 600,00			2 600,00
22074 AUDIT	CC Val Guilers	Pépinière d'entreprises "PRAVAZ"	STD	875	17 juin 2022	SDES	3 482,00	4 178,40	1 500,00	0,00		3 482,00
22075 AUDIT	Moiz	Mairie + salle du conseil	STD	410	01 juil 2022	SDES	3 000,00	3 600,00	1 500,00	0,00		1 500,00
22076 AUDIT	Moiz	Salle des fêtes	STS	700	01 juil 2022	SDES	2 500,00	3 000,00	1 250,00	0,00		1 250,00
22077 AUDIT	Mercury	Ecole Jean Brunier	STD	1300	12 avr 2022	SDES	4 100,00	4 920,00	2 050,00	0,00		2 050,00
22078 AUDIT	Mercury	Ecole Joseph Troillet	STD	1988	12 avr 2022	SDES	4 100,00	4 920,00	2 050,00	0,00		2 050,00
22079 AUDIT	Saint Paul sur Yenne	Salle des fêtes	STS	335	13 sept 2022	SDES	1 729,00	2 074,80	864,50	0,00		864,50
22084 AUDIT	La Chapelle Blanche	Ecole	STD	815	28 oct 2022	SDES	3 000,00	3 600,00	1 500,00	0,00		1 500,00
Total déjà validé à ce jour (75 dossiers)							237 893,56	285 112,28	40 608,31	23 456,49	55 565,14	117 963,63

Dossiers à valider		Informations générales				Synthèse financière						
Réf dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m ²	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires SDES TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT (*)
22085 AUDIT	Saint-Baldoph	Espace Pré Martin	STD	574	28/11/2022	SDES	2 998,22	3 597,86	1 499,11	1 499,11	749,56	749,56
Validé le 13 décembre 2022 (1 nouveau dossier)							2 998,22	3 597,86	0,00	1 499,11	749,56	749,56
Total année 2022 (76 dossiers)							240 591,78	288 710,14	40 608,31	24 955,60	56 314,70	118 713,18

(*) la totalité de la TVA sur le coût définitif HT des audits sera supportée par la Commune et remboursée au SDES

2 - Audits énergétiques des bâtiments communaux sous MOA communale : participations financières 2022

Dossiers validés		Informations générales				Synthèse financière						
Réf dossier	Commune	Nom du bâtiment	Type d'étude	Surface en m ²	Date demande	Type MOA	Coût audit HT estimé	Engagements budgétaires pour la commune TTC	Participation SEQUOIA (SDES)	Participation SDES	Participation autres financements	Reste à charge communal HT (*)
22026 AUDIT	Barby	Ecole Maternelle "Le Manège"	Calcul RT Ex	1204	15 nov 2021	COM	7 000,00	3 500,00	3 500,00			3 500,00
22025 AUDIT	Curienne	Auberge communale	Etude de substitution chauffage	265	25 nov 2021	COM	1 100,00	550,00	550,00			550,00
22048 AUDIT	Grésy-sur-Aix	Ecoles - Bibliothèque - Restaurant scolaire - Petite enfance - Centre omnisport - Mairie - Salle polyvalente - CTM	Schéma Directeur Immobilier		10 déc 2021	COM	55 625,00	27 912,50	27 912,50			
22080 AUDIT	Aix-les-Bains	Ecole Franklin Roosevelt	Audit énergétique et programmation	850	27 oct 2021	COM	11 780,00	14 136,00	5 890,00	0,00	0,00	0,00
22081 AUDIT	Aix-les-Bains	Ecole élémentaire de la Liberté	Audit énergétique et programmation	800	27 oct 2021	COM	11 780,00	14 136,00	5 890,00	0,00	0,00	0,00
22082 AUDIT	Le Bourget du Lac	Ecole Pilon + cantine	Audit énergétique STS	792	30 sept 2021	COM	3 322,80	3 987,36	1 661,40	0,00	0,00	0,00
22083 AUDIT	Le Bourget du Lac	Mairie	Audit énergétique STS	701	30 sept 2021	COM	2 941,01	3 529,21	1 470,51	0,00	0,00	0,00
Total déjà validé (7 dossiers)							93 746,81	67 751,07	46 874,41	0,00	0,00	0,00
Total année 2022 (7 dossiers)							93 746,81	67 751,07	46 874,41	0,00	0,00	0,00

(1) Simulation Thermique Statique

(2) Simulation Thermique Dynamique

Nouveaux dossiers déjà validés

Compléments dossiers déjà validés

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 15/12/2022



ID : 112 073-257302232-20221213-DELIB_BS_0_1_22-DE



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 073-257302232-20221213-DELIB_BS_9_2_22-DE

SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Délibération n° BS 9-2-2022

Objet :

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières

Membres :

En exercice : 13

Présents : 7

Présents prenant part à la délibération : 7

Date de la convocation

10 novembre 2022

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en décembre 2022.

Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 13 décembre 2022 à 17 h 00,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Marie-Claire BARBIER, Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND, Christian RAUCAZ et Serge TICHKIEWITCH.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Les comités syndicaux des 14 juin et 4 octobre 2016 ont validé le principe de la participation financière du SDES aux travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public réalisés à l'initiative des communes et de leurs structures intercommunales de rattachement, tant en rénovation qu'en création et ce, à compter du second semestre 2016.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant aux économies d'énergie dans ce domaine : fourniture et pose de luminaires performants, fourniture et pose d'horloges astronomiques...

Pour les dossiers présentés au bureau syndical, les modalités de constitution et de dépôt des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 4 octobre 2022.

Aussi, il convient que le bureau syndical statue sur les 24 nouveaux dossiers notés A VALIDER, ainsi qu'un dossier déjà validé antérieurement, mais dont il convient de compléter la participation financière du SDES.

Ces 25 dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération, représentent une participation financière potentielle maximum de 264 619 €.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ ***D'approuver les 25 dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération ;***
- ▶ ***D'autoriser les engagements budgétaires des 24 nouveaux dossiers ainsi que l'engagement budgétaire le nécessitant pour 1 dossier déjà validé antérieurement, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé à la présente délibération, soit une participation financière maximum globale de 264 619 € ;***
- ▶ ***De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.***

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

Annexe délibération BS 9-2-2022

Travaux d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières 2022

Réf dossier	Dossiers validés			Suivi du dossier		Synthèse des montants en €			Matériels éligibles		
	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux éligibles (HT)	Montant travaux participatif SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires		
2022-01	Les Chapellais	Chef-Lieu	27 janv 2022	14 févr 2022	24 154	4 160	14	0	2		
2022-03	La Balhite	Divers secteurs	10 févr 2022	15 févr 2022	18 865	2 315	35	0	0		
2022-04	Crest-Voland	Cheminement piéton intervillage	13 janv 2022	21 févr 2022	32 901	3 355	17	0	0		
2021-25	Arvillard	Rue de La Chavanne	23 juin 2021	30 mars 2022	6205	3865	17	0	0		
22002TVXEP	Saint-Genix-les-Villages	Divers secteurs sur St Genix sur Guilers et Saint Maurice de Rothenens	27 janv 2022	04 mars 2022	52875	10205	108				
22007TVXEP	Montmélan	Chemin de l'île	12 févr 2022	23 mars 2022	2085,3	660	3				
22008TVXEP	Montmélan	Avenue de la Gare	14 févr 2022	23 mars 2022	11326,5	3750	15				
22009TVXEP	Saint-Alban-de-Montbel	Divers secteurs	30 mars 2022	30 mars 2022	4360	1815		11			
22005TVXEP	Saint-Vital	Route des Forges, Grand Champ, RD201	11 mars 2022	04 mai 2022	8316,76	3025	13	2			
22006TVXEP	Gignogn	Divers secteurs	11 mars 2022	04 mai 2022	10573,08	1370	20				
22010TVXEP	Challes-les-Eaux	Rue du Grand Barberaz, Rues des docteurs Vincent et Rochefrette	23 mars 2022	28 avr 2022	272412,96	2890	12				
22011TVXEP	Cognin	Quartier Pont Neuf et minoterie, du Pont Vieux, rue de la Paix et rue des Ecoles	02 mai 2022	04 mai 2022	31455,22	4645	21				
22012TVXEP	Challes-les-Eaux	Abords Lycée Hotelier et Médiathèque, Rue du Grand Barberaz	02 mai 2022	04 mai 2022	7980	1950	10				
22013TVXEP	Saint-Jean-d'Arves	Secteurs La Chal - La Tour	16 mai 2022	16 mai 2022	25856	19800	10				
22014TVXEP	Jacob-Bellecombelle	Divers secteurs	16 mai 2022	09 juin 2022	141176,74	31030	201				
22015TVXEP	Aiguebelle-le-Lac	Divers secteurs	18 mai 2022	20 juin 2022	6045	990		6			
22018TVXEP	CA Gd Chambéry	Divers secteurs	29 juin 2022	11 juillet 2022	100233	13038,4	182				
22019TVXEP	Saint-Pancrace	Route de Crêt Chanlon aux Bolières	11 mai 2022	04 juillet 2022	7200	1320			3		
22020TVXEP	Aprumont	Divers secteurs	08 mai 2022	07 juillet 2022	56874,48	20655	103	21			
22021TVXEP	Champ-Laurent	Divers secteurs	20 mai 2022	06 juillet 2022	8416	4060	18				
22022TVXEP	CCHMV	Pôle Industriel du Fréjus	13 juillet 2022	21 juillet 2022	10696,32	4022,8	26				
22023TVXEP	Chignin	Divers secteurs	19 juillet 2022	21 juillet 2022	862180	27900	85				
22028TVXEP	Drumettaz-Clarafond	Divers secteurs	15 sept 2022	20 sept 2022	89914	15200	26				
22017TVXEP	Verrins-Arvey	Divers secteurs	24 juin 2022	22 sept 2022	25654,7	9715	47				
22027TVXEP	Le Montcel	Divers secteurs	09 sept 2022	22 sept 2022	5432,97	2695	11				
22016TVXEP	Saint-Béron	Divers secteurs	22 juin 2022	22 sept 2022	35723	10720	53				
22026TVXEP	Conjux	Divers secteurs	07 sept 2022	05 oct 2022	38845	13800	75				
22024TVXEP	Bonvillaret	Divers secteurs	08 déc 2021	18 oct 2022	48479,4	14305	68	9			
22025TVXEP	CC Coeur de Savoie	Divers secteurs	30 août 2022	18 oct 2022	51745	8799,2	54		4		
22029TVXEP	Modane	ZA du Héron - La Croix de la Rochelle	02 sept 2022	21 sept 2022	31567,04	20264	60	2			
22022TVXEP	Hautecour	Rue André Lebon	14 oct 2022	20 oct 2022	7650	3865	17				
		Hameau de La Basse			22954	5035	23				
		Total déjà validé à ce jour (31 dossiers)			2 057 762	218 375	1 318	51	9		

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 073-257302232-20221213-D-DELIB-BS-9-2-22-DE

Compléments validés

Réf dossier	Suivi du dossier			Synthèse des montants en €			Matériels éligibles		
	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participatif SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires
2021-36a	Bellecombe-en-Bauges	35 luminaires supplémentaires (projet initial validé le 24/11/21)	28 janv 2022	28 janv 2022	67 580	6 550	35	0	0
22005TVXEPa	Saint-Vital	Complément CEE (projet initial validé le 24/05/2022)	11 mars 2022	31 août 2022	8 317	390			
		Total déjà validé à ce jour (2 compléments)			75 897	6 940	35	0	0

Dossiers à valider			Suivi du dossier		Synthèse des montants en €			Matériels éligibles		
Ref dossier	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participation SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires
22030TVXEP	Beaufort	Route du Grand-Mont, du Planay et du Montieiller - Arèches	28 oct 2022	07 nov 2022	14 725	14 722	2 378	36		
22033TVXEP	Cognin	Divers secteurs	28 oct 2022	02 nov 2022	1 895	1 750	825		5	
22034TVXEP	La Biolle	Route de la charbotte, Place de l'église	25 oct 2022	10 nov 2022	20 328	15 166	2 015	25	10	
22035TVXEP	Pugny-Chalenod	Divers secteurs	15 nov 2022	24 nov 2022	63 369	34 318	15 795	81	7	
22036TVXEP	Saint-Offenge	Divers secteurs	10 nov 2022	24 nov 2022	2 975	2 800	1 155		7	
22037TVXEP	Gréy-sur-aix	Divers secteurs	16 nov 2022	24 nov 2022	81 057	63 895	22 375	128	7	
22038TVXEP	Brison-Saint-Innocent	Divers secteurs	14 nov 2022	30 nov 2022	54 202	44 648	8 740	42		
22039TVXEP	Semieres-en-Chautagne	Divers secteurs	18 nov 2022	25 nov 2022	56 486	45 548	18 870	90	18	
22040TVXEP	Loisieux	la croix, le rubailier, loisieux, les cotareil, bressieux, le quart, le paris	18 nov 2022	18 nov 2022	9 615	5 775	2 890	12		
22041TVXEP	Chanaz	Divers secteurs	18 nov 2022	25 nov 2022	30 822	27 790	20 100	120		
22043TVXEP	Saint-Ours	Divers secteurs	28 nov 2022	28 nov 2022	23 870	13 070	6 325	22	9	
22044TVXEP	Saint-Pierre-d'Albigny	Divers secteurs	28 nov 2022	29 nov 2022	68 548	27 863	12 820	68		
22045TVXEP	Argentine	Divers secteurs	28 nov 2022	29 nov 2022	24 751	14 865	7 450	21	17	
22046TVXEP	Val-Cenis	Divers secteurs	28 nov 2022	29 nov 2022	166 640	82 152	21 500	130		
22047TVXEP	Mercury	Divers secteurs	28 nov 2022	29 nov 2022	55 163	37 103	19 090	68	38	
22048TVXEP	Salins-Fontaine	Salins les Termes	28 nov 2022	29 nov 2022	43 509	32 174	10 527	77	2	
22049TVXEP	Venthon	Divers secteurs	28 nov 2022	29 nov 2022	18 743	9 522	6 175	28	1	
22050TVXEP	Montailleur	Divers secteurs	28 nov 2022	29 nov 2022	155 153	55 890	22 865	115	13	3
22051TVXEP	Les Mollettes	Divers secteurs	29 nov 2022	29 nov 2022	21 580	13 440	7 960	27	13	
22052TVXEP	Novalaise	Rte du col de l'épine, Rue du Pré Rampeau, rte du Siade, Rte de Yenne, Rte du Blanchet, Rte du Gollal, Chemin combe Pitez, Rte La Ruche, Rue de la Pompe, Cimelière, Château Verdon, Rue de la Chapelle	14 nov 2022	30 nov 2022	48 068	36 080	16 955	81	31	
22053TVXEP	Chamoux-sur-Gelon	Les balcons du guiers, Rue des abattoirs, Rue des tissandiers, Rue de Perouze, Avenue du Moulin, Avenue Jean Moulin, Rue de	29 nov 2022	30 nov 2022	25 964	16 752	8 560	36	6	
22054TVXEP	Le Pont-de-Beauvoisin	Route du Lac, Chemin de la vie, Route de la gare	25 nov 2022	25 nov 2022	67 763	55 379	16 600	95		
22055TVXEP	Aiguebette-le-Lac	Divers secteurs	28 nov 2022	28 nov 2022	17 140	11 155	5 245	19	6	
22056TVXEP	Saint-Alban-de-Montbel	Divers secteurs	28 nov 2022	28 nov 2022	18 514	15 428	6 205	29		
					1 090 880	677 284	263 420	1 330	190	3
Validés le 13 décembre 2022 (24 nouveaux dossiers)										

Compléments à valider			Suivi du dossier		Synthèse des montants en €			Matériels éligibles		
Ref dossier	Commune	Localisation des travaux	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Montant participation SDES	Luminaires	Horloges astronomiques	Luminaires solaires
2021-52a	CGLE	Complément points supplémentaires	01 oct 2022	17 oct 2022	22 455	6 440	1 199	13		
Validé le 13 décembre 2022 (1 complément)					22 455	6 440	1 199	13	0	0
Total année 2022					3 246 994	1 517 637	489 934	2 696	241	12

Nouveaux dossiers déjà validés
 Complément dossiers déjà validés



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 073-257302232-20221213-DELIB_BS_9_3_22-DE

SDES, territoire
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Délibération n° BS 9-3-2022

Objet :

Diagnostics éclairage public :
participations financières

Membres :

En exercice : 13

Présents : 7

Présents prenant part à
la délibération : 7

Date de la convocation

10 novembre 2022

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera
mise à disposition sur le site du SDES en
décembre 2022.

Le comité syndical du 9 février 2016 a validé le principe de participations financières du SDES pour la réalisation de diagnostics du patrimoine d'éclairage public des communes adhérentes, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SDES.

La délibération CS 4-18-2022 du 4 octobre 2022 est venue réaffirmer ce principe, précisant un taux maximum de participation financière de 40 % du montant HT des études afférentes, sans limite d'habitants ou de quantité de points lumineux.

Aussi, il convient que le bureau syndical statue sur les 3 dossiers présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Ces 3 dossiers représentent un engagement budgétaire du SDES de 6 240 € avec un reste à charge final de 2 080 € correspondant à la participation financière du SDES.

Toutefois, le montant de chacune de ces participations pourra être réévalué à la hausse en fonction de la quantité réelle de points lumineux relevés lors des études.

Dès lors et dans ce cadre, chaque dossier devra faire l'objet d'une analyse supplémentaire du bureau syndical afin de décider de l'engagement budgétaire complémentaire.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver les dossiers listés dans l'annexe jointe à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer avec chaque commune concernée les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage, valant convention financière et spécifiques à chaque dossier, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des prestations afférentes ;**
- ▶ **D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes décisions concernant l'émission des bons de commande et l'exécution des marchés ;**

Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 13 décembre 2022 à 17 h 00,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Marie-Claire BARBIER, Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND, Christian RAUCAZ et Serge TICHKIEWITCH.

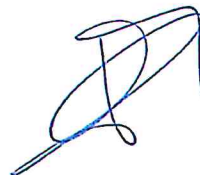
Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires de ces 3 dossiers, sur la b dans le tableau financier joint en annexe à la présente délibération ;**
- ▶ **De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux collectivités concernées.**

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 
ID : 073-257302232-20221213-DELIB_BS_9_3_22-DE

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN



Annexe délibération BS 9-3-2022

Diagnostics éclairage public : participations financières 2022

Dossiers validés		Informations générales		Synthèse financière			
Réf dossier	Commune	Qté estimée de pts lumineux	Date demande	Coût estimé du diagnostic (TTC) à engager	Participation SDES (40%)	Participation autres financements	Reste à charge communal (TTC)
21015 DIAG	JARRIER	30	15 déc 2021	1 440	480	0	960
21016 DIAG	SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS	105	31 janv 2022	1 980	660	0	1 320
21017 DIAG	CHIGNIN	150	24 janv 2022	2 280	760	0	1 520
21018 DIAG	ENTREMONT-LE-VIEUX	120	21 févr 2022	1 980	660	0	1 320
21019 DIAG	LA-TOUR-EN-MAURIENNE	480	23 mars 2022	4 440	1 480	0	2 960
22001 DIAG	SAINT-PAUL-SUR-YENNE	37	05 mai 2022	1 440	480	0	960
22002 DIAG	BELMONT TRAMONET	100	17 août 2022	1 680	560	0	1 120
Total déjà validé à ce jour (7 dossiers) :				15 240	5 080	0	10 160

Compléments validés		Informations générales		Synthèse financière			
Réf dossier	Commune	Qté estimée de pts lumineux	Date demande	Coût estimé du diagnostic (TTC) à engager	Participation SDES (40%)	Participation autres financements	Reste à charge communal (TTC)
21013a DIAG	YENNE	113	13 avr 2022	1 017	339	0	678
21014a DIAG	MONTAGNOLE	30	13 avr 2022	240	80	0	160
Total déjà validé à ce jour (2 compléments) :				1 257	419	0	838

Dossiers à valider		Informations générales		Synthèse financière			
Réf dossier	Commune	Qté estimée de pts lumineux	Date demande	Coût estimé du diagnostic (TTC) à engager	Participation SDES (40%)	Participation autres financements	Reste à charge communal (TTC)
22003 DIAG	VAL DIARC	175	13 oct 2022	2 280	760	0	1 520
22004 DIAG	BOURGNEUF	180	08 nov 2022	2 280	760	0	1 520
22005 DIAG	ARITH	57	22 nov 2022	1 680	560	0	1 120
Validés le 13 décembre 2022 (3 nouveaux dossiers) :				6 240	2 080	0	4 160

Total année 2022 (10 dossiers et 2 compléments)				22 737	7 579	0	15 158
---	--	--	--	--------	-------	---	--------

Nouveaux dossiers déjà validés
Compléments dossiers déjà validés



Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le
ID : 073-257302232-20221213-DELIB_BS_9_4_22-DE

SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)
Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait
Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Délibération n° BS 9-4-2022

Objet :
**Travaux de rénovation énergétique
des bâtiments communaux :**
participations financières

Membres :

En exercice : 13
Présents : 7
Présents prenant part à
la délibération : 7

Date de la convocation

10 novembre 2022

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera
mise à disposition sur le site du SDES en
décembre 2022.

Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 13 décembre 2022 à 17 h 00,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social
du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation
légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Chantal MARTIN, Yves BERTHIER,
Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN,
Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Marie-Claire BARBIER, Béatrice
SANTAIS, Robert AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND,
Christian RAUCAZ et Serge TICHKIEWITCH.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le comité syndical du 29 juin 2021 a validé le principe de participation financière du SDES aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux réalisés à l'initiative des communes sous leur propre maîtrise d'ouvrage et ce, à compter du second semestre 2021.

Les participations financières du SDES à ce titre, sont financées par les nouvelles recettes issues du prélèvement de la TCCFE. Ainsi, ces participations financières sont proposées aux seules communes ayant intégré le dispositif de répartition des recettes issues de la TCCFE, à savoir l'équivalent du coefficient 5 conservé par la commune et l'équivalent du coefficient 3,5 conservé par le SDES.

Ces participations sont éligibles aux seuls travaux contribuant à la réalisation d'économies d'énergie dans le cadre d'une rénovation partielle ou globale d'un bâtiment. Les travaux réalisés devant a minima respecter les exigences de performances énergétiques et les critères des fiches CEE.

Pour les dossiers présentés au présent bureau syndical, les modalités de constitution et de dépôt des dossiers ainsi que les participations financières, sont celles définies par le comité syndical du 4 octobre 2022.

Aussi, il convient que le bureau syndical statue sur les 7 nouveaux dossiers notés A VALIDER.

Ces 7 dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération, représentent une participation financière potentielle maximum de 381 082,77 €.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver les 7 dossiers listés dans le tableau annexé à la présente délibération ;**
- ▶ **D'autoriser les engagements budgétaires des 7 nouveaux dossiers, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier annexé à la présente délibération, soit une participation financière maximum globale de 381 082,77 € ;**
- ▶ **De donner délégation à Monsieur le Président pour notifier la participation financière du SDES aux maîtres d'ouvrages concernés.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

Annexe délibération BS 9-4-2022

Travaux de rénovation énergétique des bâtiments sous maîtrise d'ouvrage des communes : participations financières 2022

Réf dossier	Dossiers à valider		Suivi du dossier		Synthèse des montants en €				Nature des travaux
	Commune	Site concerné	Date de réception dossier	Complet le	Montant travaux (HT)	Montant travaux éligibles (HT)	Taux d'intervention	Montant participation SDES	
22-006 TRVX BAT	La Motte-en-Bauges	ANCIENNE ECOLE	30 mars 2022	16 nov 2022	1 674 019,13 €	232 679,00 €	50%	80 000,00 €	Isolation Murs + Toiture + Plancher intermédiaire + Menuiseries + PAC Air/Air (bureaux) + PAC Air/Eau (logements) + VMC autoréglable (bureaux) + VMC hygroéglable (logements)
22-009 TRVX BAT	Jacob-Bellecombelle	RESTAURANT SCOLAIRE LA DORADE	06 mai 2022	19 sept 2022	1 043 830,00 €	151 077,00 €	20%	30 215,40 €	Rénovation + Extension. Sur la partie réno: Isolation toiture + PAC Air / Eau + Rénovation chaudière + VMC Double flux + ECLAIRAGE LED
22-002 TRVX BAT	Saint-Rémy-de-Maurienne	MAIRIE	01 févr 2022	29 nov 2022	791 060,30 €	195 155,88 €	50%	80 000,00 €	Isolation murs + Isolation plancher bas + Isolation toiture + Menuiseries + VMC
22-003 TRVX BAT	Argenline	ECOLE	06 janv 2022	28 nov 2022	146 867,88 €	47 286,13 €	35%	16 550,15 €	Chaudière bois
22-007 TRVX BAT	Arvillard	SALLE POLYVALENTE	05 sept 2022	28 nov 2022	221 309,00 €	76 810,00 €	50%	38 405,00 €	Chaudière bois
22-008 TRVX BAT	La Croix-de-la-Rochette	MAIRIE + CRECHE + APPARTEMENT	08 juin 2022	29 nov 2022	280 061,90 €	201 094,40 €	60%	88 000,00 €	Isolation toiture + Menuiseries + Isolation murs + VMC
22-011 TRVX BAT	Albiez-le-Jeune	MAIRIE	05 août 2022	29 nov 2022	106 471,60 €	106 471,60 €	45%	47 912,22 €	Isolation murs + Menuiseries
Validés le 13 décembre 2022 (7 nouveaux dossiers)					4 263 619,81 €	1 010 574,01 €	-	381 082,77 €	
Total année 2022					4 263 619,81 €	1 010 574,01 €	-	381 082,77 €	

Montants en €
Complément dossier déjà validé

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le



ID : 073-257302232-20221213-DELIB_BS_9_4_22-DE



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le
ID : 073-257302232-20221213-DELIB_BS_9_5_22-DE

SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Délibération n° BS 9-5-2022

Objet :

Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES : Programme définitif 2022

Membres :

En exercice : 13
Présents : 7
Présents prenant part à la délibération : 7

Date de la convocation

10 novembre 2022

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en décembre 2022.

Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 13 décembre 2022 à 17 h 00,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Marie-Claire BARBIER, Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND, Christian RAUCAZ et Serge TICHKIEWITCH.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité (réseau DP) à la demande des collectivités intéressées, avec convention spécifique à chaque opération, afin que celui-ci assure simultanément la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public et le génie civil des réseaux de télécommunication sur le périmètre considéré.

Les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux sont précisées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et son annexe financière afférente à chaque opération.

6 nouvelles opérations ont été enregistrées. Il convient que le bureau syndical statue sur les dossiers ci-dessous :

- ▶ **Chambéry**, Boulevard de Bellevue, réseau BT (630 ml) ;
- ▶ **Aix les Bains (Grand Lac)**, Rue Général Moreau, réseau BT (110 ml) ;
- ▶ **Drumettaz Clarafond**, Route du Biolay – Tranche 1, réseau BT (400 ml) ;
- ▶ **Fréterive**, Route des 3 Journeaux, réseau BT (280 ml) ;
- ▶ **Queige**, secteur Molliessoulaz HTA Télécom (750 ml) ;
- ▶ **Saint-Georges-d'Hurtières**, Chef-lieu Tranche 2, réseau BT (350 ml).

De plus, 3 opérations déjà validées antérieurement, nécessitent des compléments budgétaires suite au résultat de l'appel d'offres afférent ou à des modifications en cours d'opération. Il convient que le bureau syndical statue sur les dossiers ci-dessous :

- ▶ **La Compôte**, Secteur Chef-lieu, réseau BT (300 ml) ;
- ▶ **Bassens**, Secteur rue de Gonrat réseau BT (500 ml) ;
- ▶ **Le Châtelard**, Secteur Entrée Bourg Est réseau BT (850 ml).

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations ci-dessus, sont présentés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

S E D

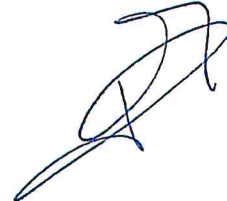
ID : 073-257302232-20221213-DELIB_BS_9_5_22-DE

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ *D'approuver le programme définitif 2022 de travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec chaque collectivité concernée, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public et/ou le génie civil des réseaux de télécommunication valant convention financière soit les conventions de servitudes ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;*
- ▶ *D'autoriser les engagements budgétaires des 6 opérations concernées par le présent rapport, ainsi que ceux complémentaires des 3 opérations concernées sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations, à prendre toutes décisions concernant l'attribution, l'exécution et la signature des marchés afférents, ainsi qu'à signer les avenants de transfert de contrats d'études et/ou de travaux pour les dossiers concernés, et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération.*

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN



Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2022

Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	N° Opération	Coûts liés à l'opération						Répartition financière totale en €			
					Montant HT		TVA		Montant TTC		Commune		SDES	
					Réseau DP (1)	Eclairage public	Télécoms	Réseau DP (2)	Eclairage public (3) Télécoms (4)	Travaux + Prestations	Frais de MOA - 3%	Participation aux travaux TTC	TVA récupérée	Participation aux travaux HT
BELLECOMBE-EN-BAUGES	Secteur Bellecombe entrée aval	73 036	SDES	22001	45 122	10 589	18 875	9 024	5 893	89 500	2 665	53 891	9 024	29 273
GRAND-AGUEBLANCHE	Hameau des Emples - Tranche 1	73 003	Gpml Cmdes	22006	71 309	-	-	14 262	-	85 571	2 567	31 091	14 262	42 766
LANDRY	Hameau du Parchet	73 142	SDES	21072	71 922	28 690	32 528	14 384	11 644	157 369	4 721	99 252	14 384	48 453
NOTRE-DAME-DES-MILLIERES	Secteur Moutonnem RD925	73 188	SDES	22002	7 106	-	-	1 421	-	8 527	256	3 098	1 421	4 264
PLAGNE-TARENTEISE (LA)	Secteur Valozan partie basse	73 150	Gpml Cmdes	21064	186 196	56 609	83 065	37 240	27 935	391 047	11 731	251 739	37 240	113 789
SAINTE-BERON	Hameau du Bernerd	73 226	SDES	21052	144 665	27 913	54 628	28 933	16 508	272 646	1 750	160 660	28 933	91 232
AITON	Le Villard partie haute	73 007	SDES	22019	102 404	25 062	34 482	20 481	11 908	194 337	1 500	112 739	20 481	60 846
CHATELARD (LE)	Entrée Bourg Est	73 081	SDES	22013	118 622	42 985	43 181	23 724	17 233	245 747	2 500	150 303	23 724	79 091
PONTCOUVERTE-LA-TOUSSUIRE	La Rochette tranche 1	73 116	Gpml Cmdes	20045	174 380	38 378	98 771	34 876	27 030	371 436	11 143	245 862	34 876	101 740
JARRIER	Secteurs Notre Dame, Beimat et Varcinières - Tranche 1	73 138	Gpml Cmdes	22016	100 881	23 176	62 620	20 176	17 159	224 072	1 000	149 028	20 176	61 528
MOTTE-SERVOLEX (LA)	Clos des Perthes et rue Richard	73 179	SDES	22009	98 424	30 469	59 344	19 685	17 963	225 886	6 777	146 123	19 685	66 855
MOUTIERS	Faubourg de la Madeleine	73 181	SDES	22010	31 525	-	13 619	6 305	2 724	54 173	1 625	30 578	6 305	18 915
SAINTE-REINE	Eperray RD911	73 277	Gpml Cmdes	22020	33 828	-	-	6 766	-	40 594	1 218	14 749	6 766	20 287
SEEZ	Carrefour rue des Pierres Blanches / RD 1090	73 285	SDES	22014	43 021	5 759	8 486	8 604	2 849	68 719	2 062	36 114	8 604	26 063
ENTRELACS	Rues Joseph Michaud et de 17 octobre	73 010	Gpml Cmdes	22030	66 811	74 843	30 464	13 362	21 061	206 541	605	158 684	13 362	40 891
FRETERIVE	Chemin des Pillottes	73 120	Gpml Cmdes	21054	48 238	-	-	9 248	-	55 486	1 685	20 160	9 248	27 743
MERY	Rue des Exeriers	73 155	Gpml Cmdes	22031	46 084	-	-	9 217	-	55 301	1 699	20 093	9 217	27 650
NANGES	Les Gallets	73 184	SDES	22027	138 469	15 176	69 581	27 684	16 951	267 871	250	168 729	27 684	79 485
PEISEY-NANCROIX	Route de la Tannerie	73 197	SDES	21053	53 488	15 971	30 715	10 688	9 337	120 510	3 606	80 276	27 694	32 843
QUEIGE	Mollissoulaz et secteur GRo	73 211	SDES	21076	143 761	94 507	94 507	28 752	18 901	285 922	8 578	174 767	28 752	69 811
SEEZ	Secteur RD 1090, route du Petit Saint Bernard	73 285	Gpml Cmdes	22012	101 613	-	74 218	20 323	14 844	210 988	6 330	140 500	20 323	69 811
UGINE	Avenue des Saules	73 303	Gpml Cmdes	22029	151 964	-	-	30 393	-	182 357	5 471	71 463	30 393	69 811
AIME-LA-PLAGNE	Secteur Granier	73 006	SDES	22036	69 782	-	-	13 956	-	83 738	2 512	30 425	13 956	41 065
BALME (LA)	Secteur la Combe 2022	73 028	SDES	22008	104 154	29 807	33 865	20 831	12 734	201 391	6 042	119 050	20 831	67 552
DOUCY-EN-BAUGES	Secteur le Villard tranche 2	73 101	SDES	22023	19 229	9 811	34 758	3 846	8 914	76 557	2 297	63 471	3 846	27 699
MOTTE-SERVOLEX (LA)	RD 1504	73 179	SDES	22037	53 196	7 594	12 167	10 639	3 952	87 949	2 626	51 639	10 639	31 537
LECHERE (LA)	Rue des Acacias	73 187	SDES	22038	101 397	41 891	32 173	20 279	14 813	210 653	6 317	129 352	20 279	67 552
PLANAISE	Route de Plan Bois	73 200	SDES	22039	94 377	32 676	62 087	18 875	18 993	227 308	500	152 173	18 875	52 400
SAINTE-OURS	Route des Grés	73 285	Gpml Cmdes	22041	76 115	15 066	42 392	15 223	11 492	160 389	695	103 510	15 223	40 891
SAINTE-ALBAN-LEYSSE	Rue du Granier	73 222	SDES	22045	58 359	40 662	14 477	11 672	11 032	136 222	2 000	90 321	11 672	31 537
SAINTE-CASSIN	Secteur Ombloire	73 228	SDES	22042	46 545	14 656	35 097	9 309	9 951	115 558	3 467	78 539	9 309	31 537
SAINTE-FRANCOIS	Les Traibvaux	73 233	SDES	22044	45 265	30 978	30 978	9 053	6 196	91 491	2 745	58 024	9 053	27 150

Envoyé en préfecture le 15/12/2022


Reçu en préfecture le 15/12/2022
ID : 073-257302232-20221213-DELIB B 5 22-DE

Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2022

Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	N° Opération	Coûts liés à l'opération						Participation SDES	Répartition financière totale en €				
					Montant HT			TVA				Total général	Commune		SDES	
					Réseau DP (1)	Eclairage public	Télécoms	Réseau DP (2)	Eclairage public (3) Télécoms (4)	Travaux + Prestations			Frais de MOA : 3%	Participation aux travaux TTC	TVA récupérée	Participation aux travaux HT
SAINT-MARCEL	Rue du Rulleau	73 253	TRANS TE TRVX	22046	15 244	-	-	3 049	-	-	18 293	18 841	549	6 846	3 049	9 146
VAL-D'ARC	Randens Pont de l'Arc	73 212	SDES	22047	40 700	-	-	8 140	-	-	48 840	50 305	1 465	17 745	8 140	24 420
BARBY	Impasse des Torzilliers	73 030	SDES	22048	18 533	-	-	3 707	1 811	-	33 103	34 096	993	17 320	3 707	13 070
VILLARD-LEGER	Secteur Villard Mouglin, allée des Grands Jardins	73 315	Grimt Cmdes	22049	29 957	18 311	20 873	5 971	7 857	82 969	85 458	1 000	2 489	60 573	5 971	18 914
THOIRY	RD 206 - Tranche 1	73 293	SDES	22051	42 135	17 676	19 951	8 427	7 525	95 714	98 595	-	2 871	64 877	8 427	25 281
ESSERTS-BLAY	Mairie Eglise	73 110	SDES	21061	160 754	61 860	72 960	32 151	26 964	354 688	365 328	2 250	10 641	236 002	32 151	97 177
YENNE	Rue de la Curiaz	73 330	SDES	22050	95 625	43 783	48 192	19 125	18 395	225 119	231 873	1 500	6 754	148 673	19 125	64 075
SAINT-MARCEL	Hameau de St Marcel	73 253	TRANS TE TRVX	22053	68 417	-	-	13 683	-	82 101	84 564	-	2 463	29 630	13 683	41 050
BEAUFORT-SUR-DOIRON	Secteur chemins de la Cascade et du Moulin (Complément au projet initial présenté au BS du 12/02/2020)	73 034	Grimt Cmdes	19031	34 020	7 307	19 738	6 604	5 409	73 277	75 476	-	2 198	51 650	6 604	17 022
CHAMBERY	JACOB-BELLECOMBETTE / CHAMBERY : Secteur rues Sergent Revel et Chaney (Complément au projet initial présenté au BS du 10/03/2020)	73 065	SDES	19041	39 516	4 070	17 143	7 504	2 615	63 109	65 002	180	1 893	37 158	7 904	19 941
MONTHION	Secteur RD925 (Complément au projet initial présenté au BS du 12/02/2019)	73 170	SDES	19007	1 670	2 750	7 250	334	2 000	14 004	14 424	-	420	13 088	334	1 002
RUFFIEUX	Secteur Impasse Rochette d'en Haut (Complément au projet initial présenté au BS du 03/09/2020)	73 218	SDES	20019	4 242	-	-	848	-	5 090	5 243	-	153	1 849	848	2 545
CHAMBERY	Secteur Rue Marceau (Complément au projet initial présenté au CS du 17/12/2019)	73 065	SDES	19068	5 225	6 223	3 702	1 045	2 001	19 276	18 824	-	548	5 596	1 045	12 183
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Secteur Montée du Molard (Complément au projet initial présenté au BS du 19/10/2018)	73 103	Grimt Cmdes	18518	-	-	-	-	-	-	-	-	165	-	165	-
QUEIGE	Secteur Grange neuve (Complément au projet initial présenté au BS du 09/09/2019)	73 211	SDES	19058	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000	-	-	-
AIX-LES-BAINS	Secteur Place Lalin (Complément au projet initial présenté au BS du 20/7/2019)	73 008	SDES	19038	28 681	3 920	9 942	5 776	2 766	51 256	52 794	-	1 538	26 300	5 776	20 718
CRUET	Secteur rue Marius Canton, chemin du Pray (Complément au projet initial présenté au CS du 17/12/2019)	73 096	SDES	19074	2 185	812	2 437	437	650	6 521	6 716	-	106	4 968	437	1 311
SEEZ	Secteur Villard Dessus, rue des Pierres Blanches BT HTA (Complément au projet initial présenté au BS du 19/01/2021)	73 285	Grimt Cmdes	21004	52 438	-	-	10 487	-	62 923	64 810	-	1 886	20 164	10 487	34 159
COGNIN	Secteur rue Plaisance (Complément au projet initial présenté au BS du 10 mars 2020)	73 087	SDES	20006	-	-	-	-	-	-	-	-	750	-	-	-
COMPIOTE (LA)	Secteur Cheilieu (Complément au projet initial présenté au BS du 10 mars 2020)	73 090	SDES	20013	19 500	-	-	3 900	-	23 400	24 102	-	702	8 502	3 900	-
GILLY-SUR-ISERE	Secteur rue des Chênes (Complément au projet initial présenté au BS du 21 mai 2021)	73 124	SDES	18028	1 500	1 500	1 500	300	300	3 600	3 708	-	106	2 508	300	-
TRESSERVE	Secteur rue de Belledonne (Complément au projet initial présenté au BS du 24 juin 2020)	73 300	SDES	19043	16 500	-	-	3 300	300	21 600	22 248	-	648	10 648	3 300	-
CHAMBERY	Secteur Rue Roberty (Complément au projet initial présenté au CS du 17 12 2019)	73 065	SDES	19076	-	15 700	-	-	3 140	18 840	19 405	-	565	18 545	-	-
DESERTS (LES)	Secteur RD 206A (Complément au projet initial présenté au CS du 27 05 2019)	73 098	SDES	19014	3 685	2 621	2 130	737	950	10 123	10 427	230	304	6 742	737	-
CHAMBERY	Rue Marceau (Complément au projet initial présenté au CS du 17 12 2019)	73 065	SDES	19066	-	-	-	-	-	-	-	-	-	180	-	-
VAL-CENIS	Bramans, rue des Diligences (Complément au projet initial présenté au BS du 10 03 2020)	73 290	Grimt Cmdes	20014	19 464	50 832	31 087	3 893	16 384	121 659	125 309	-	3 650	111 708	3 893	-

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
 Reçu en préfecture le 15/12/2022
 Publié le 15/12/2022
 ID : 073-257302232-20221213-DELIB_BS_9_5_22-DE

Travaux d'enfouissement de réseaux sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2022

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
 Reçu en préfecture le 15/12/2022
 Publié le 
 ID : 073-257302232-20221213-DELIB_BS_9_5_22-DE

Commune	Secteur des travaux	INSEE	Type MOA	N° Opération	Montants HT				TVA		Montant TTC		Répartition financière totale en €								
					Réseau DP (1)		Eclairage public		Télécoms		Réseau DP (2)		Eclairage public (3) Télécoms (4)		Travaux + Prestations		Total général		Commune		
BOURG-SAINT-MAURICE	Hameau de la Ravoirie (Complément au projet initial présenté au BS du 27.05.2019)	73 054	SDES	19035	12 904	23 331	6 894	2 581	6 045	51 755	53 307	1 553	42 885	2 581	7 742						
ENTRELACS	Secteur Les Coutures (Complément au projet initial présenté au BS du 26.03.2021)	73 010	SDES	20039	-	9 310	-	-	1 862	11 172	11 507	335	11 507	11 507	1 500	4 500					
CONJUX	Secteur Portout et Chantère (Complément au projet initial présenté au BS du 12.02.2019)	73 091	Gipmt Cmdes	19011	2 500	-	-	500	-	3 000	3 090	90	1 090	900	1 500	4 500					
VAL-D'ARC	Secteur Randens chemin du Pery (Complément au projet initial présenté au BS du 18.06.2021)	73 212	Gipmt Cmdes	21045	2 250	-	-	450	-	2 700	2 781	81	981	450	1 350						
MOTTE-SERVOLEX (LA)	Secteur Tressonnère d'en bas (Complément au projet initial présenté au BS du 16.06.2021)	73 179	SDES	21044	7 500	-	-	1 500	-	9 000	9 270	270	3 270	1 500	4 500						
SAINTE-PANCRACE	Secteur Les Bottières Tr1 (Complément au projet initial présenté au BS du 07.12.2018)	73 267	Gipmt Cmdes	18037	2 400	-	-	480	-	2 880	2 966	86	1 046	480	1 440						
SAINTE-PANCRACE	Secteur Les Bottières Tr3 (Complément au projet initial présenté au BS du 26.03.2021)	73 267	Gipmt Cmdes	21014	5 500	-	-	1 100	-	6 600	6 798	198	2 398	1 100	3 300						
SAINTE-PIERRE-DE-BELLEVILLE	Secteur Belleville (Complément au projet initial présenté au BS du 29.10.2020)	73 272	SDES	20034	11 500	-	-	2 300	-	13 800	14 214	414	5 014	2 300	6 900						
Total déjà validé à ce jour (40 opérations + 26 compléments) :					3 390 900	846 367	1 379 582	678 180	445 190	6 740 219	6 942 426	202 207	4 164 979	678 180	2 009 267						
CHAMBERY	Boulevard de Bellevue	73 085	SDES	22033	39 069	31 410	63 410	19 814	18 984	232 667	239 647	88	6 980	180 304	19 814	59 529					
AUX-LES-BAINS	(GRAND-LAC) Rue du Général Moreau	73 008	SDES	22054	29 340	3 469	24 037	5 868	5 501	68 215	70 261	2 046	23 472	5 868	40 922						
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Rue du Bloisy - Tranche 1	73 103	Gipmt Cmdes	22003	77 880	-	-	15 572	-	93 432	96 235	2 803	33 947	15 572	46 716						
FRETERIVE	Route des 3-Journeaux	73 120	Gipmt Cmdes	22005	39 958	-	-	7 992	-	47 950	49 389	1 439	17 422	7 992	23 975						
QUEIGE	Mollissoulaz HTA et Télécom	73 211	SDES	22052	97 755	-	8 233	19 551	1 647	127 185	131 001	3 816	72 348	19 551	39 102						
SAINTE-GEORGES-D'HURTIERES	Chef-lieu Tranche 2	73 237	SDES	22055	26 189	21 721	20 353	5 238	8 415	81 916	84 373	305	68 660	5 238	10 476						
Validés le 13 décembre 2022 (6 nouvelles opérations) :					370 171	56 600	116 033	74 034	34 527	651 304	670 905	453	19 541	376 152	74 034	220 720					
COMPOTE (LA)	Secteur Chef-lieu (Complément au projet initial présenté au BS du 10 mars 2020)	73 090	SDES	20013	2 200	-	3 561	-	1 152	6 914	7 121	207	7 121	-	-						
BASSENS	Secteur rue de Gontant (Complément au projet initial présenté au BS du 26 mars 2021)	73 031	SDES	20029	6 852	7 513	1 726	1 376	1 850	19 357	19 938	581	14 432	1 376	1 376						
LE CHATELARD	Secteur Entrée Bourg Est (Complément au projet initial présenté au BS du 12 avril 2022)	73 081	SDES	22013	3 370	7 135	5 915	674	2 610	19 704	20 295	591	17 599	674	674						
Validés le 13 décembre 2022 (0 compléments à projet initial) :					10 252	16 848	11 212	2 050	5 612	45 875	47 354	1 370	39 152	2 050	2 050						
Total travaux année 2022					3 771 323	919 815	1 506 827	754 265	465 328	7 437 558	7 680 685	223 127	4 580 282	754 265	754 265						

(1) RESEAU DP - Réseau de distribution publique d'électricité
 (2) TVA traitée via la DGFIP (attestation d'investissement du nouveau contrat de concession)
 (3) TVA éclairage public récupérée par la commune par le biais du FCTVA au taux actuel en vigueur.
 (4) TVA génie civil/télécom non récupérable

40	Nouvelles opérations déjà validées	6	Nouvelles opérations à valider
26	Compléments d'opérations déjà validés	3	Compléments d'opérations à valider
66		9	

Opérations nouvelles et compléments validés en 2022

46	75
29	



Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 073-257302232-20221213-DELIB_BS_9_6_22-DE

SDES, territoire

(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Délibération n° BS 9-6-2022

Objet :

Travaux IRVE : programme 2022

Membres :

En exercice : 13

Présents : 7

Présents prenant part à
la délibération : 7

Date de la convocation

10 novembre 2022

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera
mise à disposition sur le site du SDES en
décembre 2022.

Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 13 décembre 2022 à 17 h 00,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social
du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation
légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Chantal MARTIN, Yves BERTHIER,
Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN,
Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Marie-Claire BARBIER, Béatrice
SANTAIS, Robert AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND,
Christian RAUCAZ et Serge TICHKIEWITCH.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment l'article L.2224-37, permet le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » aux Autorités Organisatrices d'un réseau public de Distribution d'Électricité (AODE) visées à l'article L.2224-31 du CGCT.

Le SDES, territoire d'énergie Savoie, a décidé d'accompagner les collectivités dans ce domaine en souhaitant prendre la compétence IRVE pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux et prestations visant à la fourniture, la pose et le raccordement de bornes IRVE afin de disposer d'une vision à l'échelle de toute la Savoie.

La délibération du Comité Syndical n° CS 4-16-2022 en date du 4 octobre 2022 a approuvé la convention d'application du transfert de la compétence IRVE des collectivités vers le SDES et les modalités financières du SDES permettant d'accompagner des collectivités.

Afin mettre en œuvre la fourniture, la pose et le raccordement des bornes IRVE concernées, le SDES a notifié un marché de travaux de type accord-cadre, à bons de commande, d'une durée d'une année, à l'entreprise Citéos le 2 août 2022. Il existe aussi la possibilité pour un nombre restreint de bornes de passer par la DSP du réseau eborn via Easy Charge et/ou SPBR1.

Si la collectivité a transféré la compétence IRVE, le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation des IRVE, via une convention financière spécifique à chaque opération qui précise les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux.

Si la collectivité n'a pas transféré la compétence IRVE, le SDES assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'installation des IRVE, via une convention de mandat spécifique à chaque opération qui précise les modalités techniques, juridiques et financières de réalisation des prestations et travaux.

Il est demandé au bureau syndical de statuer sur les 4 nouvelles opérations d'installation d'IRVE listées ci-dessous :

- ▶ **AIX-LES-BAINS**, 1 borne rapide 43/50 kW AC-DC- 2 PDC, Parking des Suisses, avenue du Grand Port ;
- ▶ **AIX-LES-BAINS**, 1 borne accélérée 22/24 kW AC-DC- 2 PDC, Avenue Victoria ;
- ▶ **CC-CŒUR-DE-SAVOIE, LA CHAVANNE**, 1 borne accélérée 22/24 kW AC-DC- 2 PDC, Parking autoroute, sortie 22 ;
- ▶ **SAINT-GENIX-LES-VILLAGES**, 1 borne accélérée 22/24 kW AC-DC- 2 PDC, SAINT-GENIX-SUR-GUIERS, Place de la Bouverie.

Les éléments détaillés, notamment financiers, spécifiques aux opérations du tableau annexé à la présente délibération.

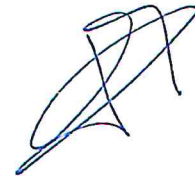
Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 
ID : 073-257302232-20221213-DELIB_BS_9_6_22-DE

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ *D'approuver le programme 2022 des travaux d'installation d'IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES aux conditions financières mentionnées dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec les collectivités concernées, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'installation d'IRVE valant aussi convention financière ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions spécifiques à chaque opération avec les collectivités concernées, à savoir soit la convention financière, soit la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'installation d'IRVE valant aussi convention financière ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les Avenants respectifs éventuels associés aux conventions précitées, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à la réalisation des travaux afférents ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer les Conventions d'Occupation du Domaine d'une Personne publique (CODP) ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à signer le recensement et état des biens mis à disposition du SDES et le procès-verbal contradictoire ad hoc ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le 2^{ème} vice-président du SDES à signer les Conventions de servitudes ;*
- ▶ *D'autoriser les engagements budgétaires des 4 opérations concernées par le présent rapport, sur la base des montants maximum mentionnés dans le tableau financier prévisionnel annexé au présent rapport, étant précisé que le montant définitif des dépenses correspondra à la réalité des prestations et travaux réalisés ;*
- ▶ *D'autoriser Monsieur le Président à lancer des consultations, à prendre toutes décisions concernant, l'exécution du marché de travaux de type accord-cadre précité, et la signature des bons de commande, à prendre toutes décisions concernant, l'exécution du marché de travaux de la DSP du réseau eborn via Easy Charge et/ou SPBR1 et ce dans la limite maximale des montants estimatifs indiqués dans le tableau financier prévisionnel annexé à la présente délibération.*

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN



Travaux d'installation IRVE sous maîtrise d'ouvrage du SDES - Programme provisoire 2022

Annexe délibération BS 9-6-2022

Commune d'implantation de la borne	Collectivité qui commande et qui paie la borne	Secteur des travaux	Type de borne	Nombre IRVE	Nombre PDC	INSEE	Compétence IRVE transférée OUI / NON	TCCFE transférée OUI / NON	N° Opération	Travaux			Commune				SDES			
										Montant HT	TVA	Montant TTC	Pour info : prime ADEMIER	Frais de MOA	TVA totale	TVA récupérable (hors rattachement)	TVA non récupérable (rattachement)	Participation aux travaux TTC	TVA à récupérer	Participation aux travaux TTC
						#N/A														
						#N/A														
Total validés à ce jour (0 opération) :																				
AUX-LES-BAINS		Parking des Suissees avenue du Grand Port	4000 kW AC-DC-2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	IRVE22001	31 692	6 140	37 832	-8 882	990	557		567	33 259	5 574	5 574
AUX-LES-BAINS		Avenue Victoria	20224 kW AC-DC-2 PDC	1	2	73 008	OUI	NON	IRVE22002	15 824	3 061	18 885	-5 400	518	233		233	16 057	2 928	2 928
CHAVANNE (LA)		Parking autoroute, sortie 22	7 kW AC-2 PDC	3	6	73 082	OUI	OUI	IRVE22003	33 349	6 670	40 019	-6 000		233		233	17 481	6 436	22 928
SAINT-GENIX-LES-VILLAGES		SAINT-GENIX-SUR-GUIERS, Place de la Bourverie	20224 kW AC-DC-2 PDC	1	2	73 236	OUI	OUI	IRVE22004	24 378	4 876	29 254	-1 000		1 083		1 083	15 981	3 792	13 273
						#N/A														
						#N/A														
						#N/A														
Validés le 13 décembre 2022 (4 nouvelles opérations) :										105 243	20 747	125 990	-24 282	1 507	2 117		2 117	81 788	18 631	44 203
Total travaux année 2022										105 243	20 747	125 990	-24 282	1 507	2 117		2 117	81 788	18 631	18 631

Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 
ID : 073-257302232-20221213-DELIB_BS_9_6_22-DE

Opérations validées en 2022

4

Nouvelles opérations à valider

4

Opérations déjà validées



Délibération n° BS 9-7-2022

Objet :

Accord-cadre pour la réalisation de travaux d'infrastructures de recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) - référence SDES 2022-003 : Avenant n° 1 au BPU et DQE

Membres :

En exercice : 13
Présents : 7
Présents prenant part à la délibération : 7

Date de la convocation

10 novembre 2022

Nota :

Le Président certifie que cette délibération sera mise à disposition sur le site du SDES en décembre 2022.

Le SDES dans le cadre du transfert de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) des communes ou par convention de mandat le cas échéant, assure la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'installation d'IRVE, sur l'ensemble du territoire des communes adhérentes mais aussi pour les régies communales et intercommunales non adhérentes, soit l'ensemble du département de la Savoie.

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, le SDES a conclu un marché public de travaux. Le présent marché à procédure adaptée, attribué et notifié à l'entreprise Citéos (Bronnaz) le 21 juillet 2022, est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'installation d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables

Ce marché s'exécute par émission de bons de commande successifs selon les besoins, dans la limite d'un montant de commande inférieur à 2 000 000 € HT. Il est conclu pour une durée de 12 mois.

Aujourd'hui, il convient de faire un avenant n°1 pour inclure de nouveaux prix au BPU et au DQE afin de répondre aux différentes sollicitations des collectivités.

Cet avenant annexé au présent rapport concerne les prestations à rajouter au BPU et au DQE et il fait état de la mise à jour des montants de la prime Advenir à la date du 1^{er} août 2022.

Le bureau syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents ayant pris part à la délibération :

- ▶ **D'approuver l'avenant n°1 présenté ci-avant avec l'entreprise Citéos (Bronnaz) et autoriser Monsieur le Président à le signer, ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires à son exécution.**

Fait et délibéré en séance les, jour, mois, an, susdits.

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

ID : 073-257302232-20221213-DELIB_BS_9_7_22-DE

SDES, territoire d'énergie Savoie
(Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie)

Bâtiment « 3D » 81 rue de la Petite Eau
73290 La Motte-Servolex

Extrait

Du registre des délibérations du **bureau syndical**

Séance du 13 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 13 décembre 2022 à 17 h 00,

Le bureau syndical du SDES s'est réuni au siège social du SDES à la Motte-Servolex (73), après convocation légale, sous la présidence de Michel DYEN, Président.

Étaient présents : Chantal MARTIN, Yves BERTHIER, Serge DAL BIANCO, Michel DYEN, Jean-Claude RAFFIN, Jean-Marc VIAL et Alain ZOCCOLO.

Étaient excusés : Marie-Claire BARBIER, Béatrice SANTAIS, Robert AGUETTAZ, Roger BLANC-COQUAND, Christian RAUCAZ et Serge TICHKIEWITCH.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Pour extrait conforme,
Le Président du SDES,
Michel DYEN

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le

SLO

ID : 073-257302232-20221213-DELIB_BS_9_7_22-DE



Annexe délibération BS 9-7-2022

Bordereau des Prix Unitaires (BPU) Infrastructure de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) Avenant n°1

N°	Prestation	Unité de prix	Prix € HT
Fourniture et mise en service des IRVE			
HB-1	Fourniture et mise en service d'une borne sur pied de charge accélérée, 3 kW AC, 1 point de charge en courant alternatif (sans coffret de branchement du raccordement électrique) --> TPE Impossible	U	2 850,00 €
HB-2	Fourniture et mise en service d'une borne sur pied de charge accélérée, 3 kW AC, 1 point de charge en courant alternatif (avec coffret de branchement du raccordement électrique) --> TPE Impossible	U	3 790,00 €
HB-3	Fourniture et mise en service d'une borne sur pied de charge accélérée, 3 kW AC, 2 points de charge en courant alternatif (sans coffret de branchement du raccordement électrique)	U	4 780,00 €
HB-4	Fourniture et mise en service d'une borne sur pied de charge accélérée, 3 kW AC, 2 points de charge en courant alternatif (avec coffret de branchement du raccordement électrique)	U	5 850,00 €
HB-5	Fourniture et mise en service d'une borne sur pied de charge accélérée, 7 kW AC, 1 point de charge en courant alternatif (sans coffret de branchement du raccordement électrique) --> TPE Impossible	U	2 750,00 €
HB-6	Fourniture et mise en service d'une borne sur pied de charge accélérée, 7 kW AC, 1 point de charge en courant alternatif (avec coffret de branchement du raccordement électrique) --> TPE Impossible	U	3 870,00 €
HB-7	Fourniture et mise en service d'une borne sur pied de charge accélérée, 7 kW AC, 2 points de charge en courant alternatif (sans coffret de branchement du raccordement électrique)	U	4 530,00 €
HB-8	Fourniture et mise en service d'une borne sur pied de charge accélérée, 7 kW AC, 2 points de charge en courant alternatif (avec coffret de branchement du raccordement électrique)	U	6 100,00 €
20	Moins valeur prime ADVENIR au 1 ^{er} août 2022 pour IRVE (limitée à 30 % du montant HT de la prestation fourniture et installation) et par point de charge ouvert à tout public entre 3,7 et 11 kW AC (Attention, prime valable jusqu'au 31 Janvier 2023)	U	- 1 000,00 €
21	Moins valeur prime ADVENIR au 1 ^{er} août 2022 pour IRVE (limitée à 30 % du montant HT de la prestation fourniture et installation) et par point de charge ouvert à tout public entre 12 et 43 kW AC (Attention, prime valable jusqu'au 31 Janvier 2023)	U	- 1 300,00 €
22	Moins valeur prime ADVENIR au 1 ^{er} août 2022 pour IRVE (limitée à 30 % du montant HT de la prestation fourniture et installation) et par point de charge ouvert à tout public entre 20 et 40 kW DC (Attention, prime valable jusqu'au 31 Janvier 2023)	U	- 2 700,00 €
23	Moins valeur prime ADVENIR au 1 ^{er} août 2022 pour IRVE (limitée à 30 % du montant HT de la prestation fourniture et installation) et par point de charge ouvert à tout public > 40 kW DC (Attention, prime valable jusqu'au 31 Janvier 2023)	U	- 4 500,00 €
24	Moins valeur prime ADVENIR au 1 ^{er} août 2022 pour IRVE (limitée à 30 % du montant HT de la prestation fourniture et installation) et par point de charge ouvert à tout public > 140 kW DC (Attention, prime valable jusqu'au 31 Janvier 2023)	U	- 9 000,00 €
25	Moins valeur surprime additionnelle ADVENIR au 1 ^{er} août 2022 au financement voire pour les IRVE à la demande et par point de charge ouvert à tout public entre 3,7 et 11 kW AC (Attention, prime valable jusqu'au 31 Janvier 2023)	U	- 300,00 €
26	Moins valeur surprime additionnelle ADVENIR au 1 ^{er} août 2022 au financement voire pour les IRVE à la demande et par point de charge ouvert à tout public entre 12 et 43 kW AC (Attention, prime valable jusqu'au 31 Janvier 2023)	U	- 300,00 €
Aménagement de la zone de recharge			
Dispositif de protection contre les chocs			
Signalétique			
Coffret - disjoncteurs			
HB-9	Fourniture, pose et raccordement disjoncteur tarif jaune 250 A (pour une borne 43/50 kW AC-DC)	U	1 550,00 €
HB-10	Fourniture, pose et raccordement disjoncteur tarif jaune 400 A (pour deux bornes 43/50 kW AC-DC)	U	2 750,00 €
HB-11	Fourniture, pose et raccordement d'un coffret de raccordement avec un départ protégé électriquement pour une borne 43/50 kW AC-DC)	U	4 850,00 €
HB-12	Plus -valeur pour fourniture et pose d'un coffret avec séparation comptage / puissance	U	
HB-13	Plus valeur pour un départ protégé électriquement dans coffret de raccordement existant pour une borne 43/50 kW AC-DC supplémentaire	U	3 750,00 €
Dossier d'exécution, marquage, récolement, contrôle			
Travaux d'élagage et/ou de débroussaillage			
Génie civil, canalisations, câblage			
Génie Civil			
Remblaiement			
HB-14	Remblaiement en terre végétale et engazonnement	m ²	9,45 €
Réfection des enrobés			
Réfections diverses			
HB-15	Dépose et repose de dalles parking perméables	m ²	
HB-16	Réfection avec fourniture et pose de dalles parking perméables	m ²	
HB-17	Fourniture, épandage, réglage, compactage couche de sable (type gorra) sur 3 cm d'épaisseur ou en gravillon de couleur	m ²	110,00 €
Travaux de maçonnerie, chambres de tirage			
Canalisations électriques			
Raccordements électriques			
HB-18	Coffret de protection type "Montagne" pour RMBT, fourniture et pose	U	350,00 €
Canalisations télécom			
Raccordements télécom			
Coûts Indirects			
HB-19	Technicien avec déplacement compris	h	95,00 €
HB-20	Chef d'équipe électricien qualifié et habilité avec déplacement compris	h	65,00 €
HB-21	Electricien qualifié et habilité avec déplacement compris	h	60,00 €
Pourcentage de remise par bon de commande en fonction de la quantité des bornes			

- **MOE des travaux d'enfouissement**

Michel DYEN propose aux membres du bureau de supprimer la prise en charge par le SDES du coût des études de maîtrise d'œuvre si ces dernières ne sont pas portées directement par le SDES. En effet le SDES dispose d'un accord-cadre d'étude de maîtrise d'œuvre pour réaliser ces études. Dans d'autres cas, des groupements de commande peuvent se monter entre maîtres d'ouvrages. Il est indispensable pour le SDES, en tant que maître d'ouvrage des réseaux électriques, de suivre les études d'enfouissement des réseaux secs pour en valider les choix techniques.

Les membres du bureau valident cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

Michel DYEN rappelle que le prochain bureau aura lieu le mardi 7 février 2023 à 17h au SDES.

Par ailleurs pour les autres dates, le calendrier des instances 2023 a été transmis.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie l'Assemblée et lève la séance à 18h00.

La secrétaire auxiliaire de séance,
Nathalie LAUGIER

Le secrétaire de séance
Serge DAL BIANCO

Le Président
Michel DYEN

ANNEXES - Délibérations